

Délibération n°2020-068

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 23 septembre 2020**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 23 septembre au vote des membres du Conseil d'Administration.

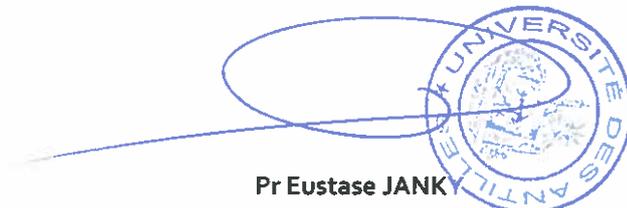
**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention :

**Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY